



Compte rendu du CSAL du 30/03/2026

2ème convocation

Déclaration Liminaire

Il y a un mois, notre ministre des Comptes publics Amélie de Montchalin a été nommée première présidente de la Cour des comptes, avec un mandat inamovible qui pourrait courir jusqu'aux années 2050. Elle qui nous expliquait doctement qu'« *il n'y a pas d'argent* » pour les salaires, l'investissement public ou l'égalité professionnelle, se retrouve aujourd'hui à contrôler la bonne mise en oeuvre de cette même politique à la Cour des comptes. On a connu meilleure séparation des pouvoirs! Cette nomination politique met à mal l'indépendance d'une institution censée contrôler l'usage de l'argent public : le conflit d'intérêts n'est aujourd'hui plus un risque, c'est un mode de gouvernance.

À la DGFIP, la loi de finances 2026 a entériné une nouvelle baisse des effectifs.

Ce sont 550 emplois qui disparaissent et qui viennent se rajouter aux 35 000 postes déjà supprimés depuis 2008.

Ces réductions d'effectifs, additionnées aux restructurations successives, aux méthodes de travail industrialisées et au manque de moyens alloués, ne sont pas sans conséquence sur les agents, leurs missions et le service rendu à l'utilisateur.

Continuer à supprimer des emplois et à affaiblir le service public fiscal, comptable et financier est irresponsable et particulièrement scandaleux dans le contexte gravissime de multiplication d'actes désespérés que subit la DGFIP.

Hier les suppressions mettaient les agents en difficulté. Aujourd'hui, elles les mettent physiquement en danger.

Depuis janvier 2025, la DGFIP a enregistré 20 suicides et 19 tentatives de suicide.

Ces événements doivent mettre en alerte la DGFIP sur la dégradation des conditions de vie au travail et la souffrance des agents qui en découle.

Une récente décision de la Cours Administrative d'Appel de Toulouse a imputé le suicide d'une collègue en 2017 aux mauvaises conditions d'exercice de ses missions dans son service.

Malheureusement, chaque direction est ou sera concernée. La DGFIP 64 a ainsi connu 2 événements graves depuis le début de l'année.

Les mesures de la DGFIP nous laissent donc un goût amer, celui d'une administration dont l'intérêt prioritaire serait moins la santé de ses agents, que la poursuite de la transformation de l'État voulu par les gouvernements successifs depuis 20 ans, et ce « *quoi qu'il en coûte aux agents* ».

Par le boycott commun de la première convocation de ce CSAL, l'intersyndicale Finances Publiques 64 vous a signifié les rejets de cette réduction à marche forcée des moyens de notre service public qui touche également notre puissance numérique, alors que nous sommes censés être à la pointe sur ce sujet.

La panne Hélios ou la fuite de données FICOBA, pour ne parler que des événements les plus récents, ont encore illustré à quel point notre informatique est fragile. Les conséquences du moindre grain de sable peuvent être terribles pour les agents, les partenaires et les usagers.

Le crash industriel de GMBI ne nous a visiblement pas servi de leçons et nous ne pouvons que redouter les conséquences à venir de la mise en place de la facturation électronique pour les agents des SIE et Centre de Contact, ainsi que pour nos usagers professionnels. Pour éviter autant que possible les problèmes, et les affronter quand ils surviennent, il n'y a pas de solution magique, il faut des moyens et notamment des moyens humains.

À propos d'humanité, on ne peut pas dire que la DGFIP en ait fait preuve, une fois de plus, lorsqu'elle a décidé de procéder à une récupération d'indus auprès de milliers d'agents (environ 2 000 collègues seraient identifiés à ce stade).

L'ampleur des montants touchant toutes les catégories, et notamment les plus précaires, est intolérable (par exemple 9 000 euros pour un gardien concierge), alors même que les agents n'en sont en rien responsables. Cette situation est bien du fait d'une mauvaise gestion continue depuis plus de 10 ans, imputable à l'administration.

Le délai de prévenance et la non émission systématique du titre de perception sont inacceptables. Comment la DG n-a-t-elle pas pu envisager a priori, l'impact des mails envoyés, au regard des délais et montants des indus annoncés? Malgré le contexte délétère qui vient d'être longuement décrit, preuve est faite une nouvelle fois que la DG est incapable d'avoir la moindre considération pour ses agents.

Concernant ce CSAL convoqué en 2ème instance, notre présence ne cautionne en rien la politique mortifère de notre Direction Générale.

Mais pour rappel, le dernier CSAL de la DDFIP 64 remonte au 24 juin 2025 (soit plus de 9 mois) et il nous semble indispensable de faire remonter les nombreuses problématiques locales qui viennent impacter nos collègues.

Concernant tout d'abord le plan emplois 2026, nous condamnons les 4 suppressions d'emplois dans les 2 SIE du département qui ont vocation à alimenter les effectifs des Centre de Contact des Professionnels. Dans le contexte du déploiement de la facturation électronique, ces mêmes SIE ont vocation à venir en renfort des CDC Pro qu'ils auront dans le même temps alimenté en effectifs ! La DG réussit son tour de bonneteau et assume ainsi son escroquerie à l'emploi.

Concernant la présentation du plan emplois à la DDFIP 64, nous regrettons le manque d'informations concernant notamment les transformations au sein des services ou entre services.

La CGT Finances Publiques 64 a également souhaité aborder dans le cadre de ce CSAL, le sujet du contrôle interne sur les consultations de certaines applications (FICOBA, ADONIS, etc...).

En effet, les dispositions demandées aux agents afin de vérifier la bonne utilisation des applications sont lourdes, fastidieuses et tendent à remettre en cause de manière infondée leur déontologie. Comment ceux-ci, après d'anciennes consultations dans leur périmètre de travail, peuvent-ils plusieurs mois après justifier leurs recherches ?

Vous devez M le directeur simplifier localement ces demandes de justifications infondées en inversant la charge de la preuve : ce doit être à l'administration de prouver la faute de l'agent et non à celui-ci de se justifier à chaque fois qu'il utilise les applicatifs mis à sa disposition dans le cadre de ses missions au quotidien.

Avec le gel du point d'indice, le pouvoir d'achat reste une préoccupation majeure des agents. L'envolée du prix de l'essence doit donc autoriser plus de souplesse dans l'application de la foire aux questions. Nous souhaiterions donc qu'une réunion sur le télétravail puisse être intégrée rapidement dans l'agenda social et, dans l'attente, que la direction assouplisse les règles jusque-là mises en place.

Pour finir, nos collègues des Centre de Contact vont prochainement être équipés de nouveaux casques. Face à l'inquiétude liée à ce changement de matériel, pouvez-vous les rassurer en leur confirmant qu'ils pourront garder en cas de difficulté le matériel aujourd'hui déployé et qui donne satisfaction au plus grand nombre ?

Pour répondre aux différents points soulevés par la CGT Finances Publiques 64 et l'ensemble des représentants du personnel, M François DOUIS, notre nouveau directeur qui a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2026, a tout d'abord rappelé que la volumétrie d'emplois n'était pas de sa responsabilité et qu'il ferait remonter les différentes condamnations des organisations syndicales de la politique de l'emploi destructrice mise en place par la DG.

Suite à notre liminaire, il a ensuite abordé le sujet du télétravail au niveau de la DDFiP64.

En effet, à plusieurs reprises, nous avons souligné l'application inégale de la foire aux questions sur le télétravail et indiqué notre souhait de la revoir totalement afin de retrouver un cadre plus souple et d'égal application dans tous les services.

D'autant plus que celui-ci est de plus en plus sollicité par les agents au vu de la flambée des prix des carburants.

La CGT a donc demandé qu'une réunion sur ce sujet soit mise rapidement à l'ordre du jour de l'agenda social.

Pour réponse, le directeur nous a informé qu'était actuellement éprouvée au sein du centre de contact des professionnels, une méthode afin de permettre la mise en place du télétravail dans un service sans dégrader le collectif de travail et le service rendu aux usagers.

En substance, les encadrants du service doivent recenser les contraintes de travail nécessitant une présence physique d'agents (caisse, guichet, etc.).

Ensuite, la demande d'un agent d'accéder au télétravail sera étudiée au travers d'une liste de questions à laquelle les chefs de service doivent se référer pour accorder ou refuser du télétravail à l'agent.

Il y aura donc une formalisation écrite de l'accord ou du refus du télétravail pour l'agent.

Après expérimentation et communication, le directeur souhaite une mise en place au 1^{er} septembre 2026.

Dans l'attente, avec l'envolée du prix de l'essence et la « congélation » du point d'indice, le pouvoir d'achat de nombreux collègues est aujourd'hui fortement impacté.

Les élus CGT Finances Publiques 64 ont donc insisté sur la nécessité d'assouplir au plus vite les règles de télétravail.

Le directeur a accepté notre démarche et validera les demandes en ce sens (sous réserve de la bonne marche du service).

La CGT Finances Publiques 64 a rappelé son indignation concernant les demandes de récupérations d'indus auprès de milliers d'agents.

Des montants exorbitants sont parfois demandés et des saisies sur salaires sont automatiquement pratiquées, procédures particulièrement violente pour les agents concernés.

Les agents ne sont pas responsables de la mauvaise gestion de leurs payes et peuvent vivre ces rappels comme des sanctions.

Sur la direction des Pyrénées Atlantiques, 6 collègues sont concernés, 5 actifs et 1 retraité, un cadre A devant même restituer un montant à 4 chiffres !!

Comme précisé dans notre liminaire 2000 collègues de la DGFIP sont concernés parfois pour des montants importants.

Les élus CGT Finances Publiques 64 accompagnent chaque agent qui les sollicite régulièrement lors des demandes d'indus, mais tenaient à dénoncer l'attitude particulièrement méprisante de la DG qui n'a pas hésité à envoyer un mail en février pour un précompte sur le salaire prévu initialement sur la paye de mars.

Suite aux interventions notamment de la CGT Finances Publiques, la possibilité de titrisation et de demande d'échéancier sera proposée systématiquement aux collègues impactés.

Autre point soulevé par la CGT, le contrôle interne concernant la consultation des applications mises à la disposition des agents pour l'exercice de leurs missions.

En effet, celui-ci est bien trop lourd et fastidieux, des collègues devant souvent justifier une consultation datant parfois de plusieurs mois.

Pour la CGT, si le contrôle doit bien évidemment s'exercer, il n'incombe pas aux agents de démontrer la bonne utilisation d'une application, mais bien à l'administration de prouver l'utilisation infondée de celle-ci.

Pour le directeur, les consultations « de curiosité » sur le département (plus d'une dizaine recensée lors des derniers contrôles) sont encore bien trop élevées et il n'est donc pas possible de lever la garde. Ces contrôles souvent effectués par la DG mettent en évidence des consultations d'agents de la DGFIP ou bien de personnalités. Le directeur affirme ne pas souhaiter rompre le pacte de confiance avec l'utilisateur et fera toujours remonter la moindre irrégularité en demandant la plus grande fermeté.

La direction s'est toutefois voulu rassurante concernant les demandes de justifications dans un cadre normal d'exercice des missions. Il n'y a pas de mise en cause des agents lorsque ceux-ci ne peuvent justifier de dossiers anciens consultés notamment lors de recherches en cascade. La direction et les chefs de services doivent donc faire en sorte de rassurer les agents plutôt que les inciter à systématiquement tracer et noter l'ensemble de leurs recherches faites dans le cadre de leurs missions.

Suite à nos interrogations, le directeur a confirmé que les Centres de Contact seront bien pourvus de casques censés être plus couvrants et isolants que les précédents.

Face au doute concernant leur qualité, la direction s'est engagée à privilégier l'achat de casques performants (notamment pour les collègues du CDC Pro travaillant dans un environnement restreint et bruyant). Elle a également précisé qu'elle ne s'opposerait pas en cas de souhait de l'agent, que celui-ci conserve le casque dont il dispose déjà.

Le directeur s'est ensuite exprimé sur l'implantation territoriale de certains services. Suite à ses nombreuses visites sur place depuis son arrivée, il a fait le point sur les sites qui ont attiré son attention.

Il a réaffirmé qu'il n'y avait pas à ce jour de projet NRP2 ni de volonté de réorganisation, mis à part le PCE dont le démantèlement fera l'objet d'un CSAL le 21 avril 2026. Des réflexions sont toutefois en cours concernant certains services.

Le bail du site d'Anglet se termine en décembre 2026 et la direction doit se déterminer sur le renouvellement du contrat de bail.

Une décision devrait être prise mi-mai pour ce site que le directeur juge mal installé et avec un loyer relativement élevé, mais à ce jour rien n'est encore acté.

L'installation du Centre des Finances Publiques d'Oloron n'est pas jugée satisfaisante par le directeur.

La visite sur Oloron d'un bâtiment domanial où se trouvent des services de l'ONF doit permettre à la direction de se faire une idée sur un éventuel déménagement des services dans des locaux plus adaptés.

Le sort du site d'Hasparren et son éventuel déplacement sont toujours en suspens suite à la contre-proposition de la direction concernant le local de la Chambre d'Agriculture.

Concernant enfin la venue de la MRA(Mission Risque Audit), le directeur nous a informé que le DG adjoint en était à l'origine dans le cadre d'audits régulièrement effectués dans les DDFIP. Cet audit doit se dérouler jusqu'à fin avril et chaque organisation syndicale sera reçue individuellement le 22 avril prochain.

APPROBATION DES PV DU 30 AVRIL 2025 ET 24 JUIN 2025

Les 2 PV ont été approuvés à l'unanimité.

Les élus CGT Finances publiques 64 avaient déjà souligné la durée de 9 mois sans tenue d'un CSAL qui ne pouvait pas simplement se justifier par un changement de directeur et un budget voté tardivement.

PRÉSENTATION DU PLAN EMPLOI 2026 À LA DDFIP 64

La DG avait annoncé une pause dans les suppressions d'emplois pour 2027...estimant peut-être que les 38 000 suppressions subies par notre administration depuis 2009 cela suffisait !

Mais comme les promesses n'engagent que celles et ceux qui les croient, donc bientôt plus personne, 550 suppressions sont actées pour 2026 à la DGFIP.

Pour la DDFiP 64 , **les SIE perdent 4 emplois au titre des opérations de relocalisation vers les CDC pro :**

- 2B au SIE Pau
- 1 B SIE antenne Biarritz et – 1 C Bayonne

Dans le cadre de la mise en place de la facturation électronique, ces mêmes SIE qui ont déjà subi le transfert de nombreuses missions vont alimenter les CDC PRO qu'ils devront dans le même temps aider lors des pics d'appel téléphoniques !!

La direction a indiqué que compte tenu des vacances dans ces services, aucun agent ne serait amené à muter.

Les PCE voient 2 emplois transférés vers la DIRCOFI :

- 1A PCE Pau
- 1 A PCE Bayonne

Un CSAL consacré à la réorganisation des missions de programmation, de contrôle et d'expertise issues des PCE est prévu le 21 avril prochain.

Le PNSR (Pôle national de Soutien au réseau) voit arriver 5 nouveaux emplois à la DDFiP 64.

Faute de place, le service sera localisé sur 2 étages, les 5 nouveaux arrivants seront positionnés au 2ème étage dans l'espace actuellement réservé aux 2 chefs de service.

Ces derniers quitteront donc le 2ème étage pour occuper 2 bureaux en face des agents du 1^{er} étage.

L'installation de ce service compte tenu des contraintes immobilières, ne peut toujours pas se faire sur un seul étage. La densification des locaux au 2ème étage devra rapidement faire l'objet d'un retour lors de la prochaine Formation Spécialisée.

Total général - évolution nette des emplois

A+	A	B	C	Total
-	3	-3	-1	1-

Concernant la méthode, la DG a mis en place une nouvelle procédure de comptabilisation des emplois affectés sur les missions de la DGFIP, en supprimant l'actuel TAGERFIP (et les milliers d'emplois vacants à ce jour, comme par magie) et en lui substituant une comptabilisation des Équivalents Temps Plein (ETP) à un instant de référence.

Pour rappel, à l'issue du dernier mouvement de mutations le département comptait près de 45 vacances d'emploi en B et C ! Entre les transferts d'emplois et les suppressions des vacances d'emplois, la DGFIP se lance donc dans la magie en bande organisée...

On officialise aujourd'hui la gouvernance par le nombre d'emplois attribués, indépendamment de nos charges de travail et nos objectifs ! On ne parlera donc plus de chaises, mais d'ETP. La direction met en avant qu'une chaise occupée à 50 %, 80 % ou 100 % l'emploi était occupé et aucun autre agent ne pouvait y être affecté.

Une vacance ETP à 100 % permettra aujourd'hui d'affecter 2 agents à 50 %.

Les élus CGT Finances Publiques 64 ont alors demandé ce qu'il arriverait dans un service où les agents à temps partiel reprendraient à temps complet, les ETP réels pouvant alors être supérieurs à ceux implantés...la réponse à ce cas de figure arrivera plus tard !

Pour la DDFiP 64, le nouveau référentiel emplois au 1^{er} janvier 2026 est ainsi de 844 ETP.

Direction		Référentiel des emplois en ETP 2026						
		AE	A+ DGFI P	A	Huissier s	B	B géo	C/ AT
64	PYR. ATLANTIQUES	3	75	175	3	362	10	216
								844

La direction reconnaît que le niveau des vacances d'emplois s'était creusé avec les emplois alloués. **Les vacances sont renommées « frictionnelles » puisque les ETP attribués découleront directement de la loi de finances !**

La DGFIP change donc ses voiles en pleine tempête pour suivre sa nouvelle boussole de reconstitution et d'allocation des effectifs. Pas sûr, qu'avec des équipages déjà dans la galère, on arrive à bon port !

Concernant le mouvement de mutations à venir, les élus CGT Finances Publiques 64 ont rappelé l'importance de l'EDR et le rôle de « pompier » qu'ils jouent au quotidien. **La direction a confirmé que l'emploi de C vacant au 1^{er} septembre sera bien pourvu dans le cadre d'une fiche de candidature.**

Selon la direction, 20 ETP en B et 24 en C seraient manquants à la DDFiP 64 au 1^{er} septembre. Le prochain mouvement de mutations sera déjà un premier indicateur de la sincérité du nouvel outil mis en place...

QUESTIONS DIVERSES

En questions diverses, la CGT Finances Publiques 64 a également proposé, comme cela existe dans d'autres directions locales, qu'un document unique d'évaluation des risques professionnels réservé aux seuls chefs de services soit mis en place.

Permettre aux cadres supérieurs d'exprimer leur ressenti de manière anonyme nous semble important, notamment dans la prévention des risques psycho-sociaux auxquels sont de plus en plus confrontés les chefs de service.

Entre la pression des objectifs, la baisse des moyens humains, les difficultés managériales qui découlent de la gestion du télétravail et de la souffrance des agents au travail, les chefs de service se retrouvent souvent en première ligne face aux difficultés de notre administration.

Le directeur a indiqué ne pas être opposé à cette demande que nous reformulerons lors de la prochaine Formation Spécialisée.

Les élus CGT Finances Publiques 64

Cécilia ELORGA – Nathalie GARCIA – Anne SEGUIER

Hervé SOUVESTRE – Laurent VALDES – Eric MANRY- Axel ESCOT-SEP (expert)